Certificat d'immatriculation

08

N° Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. BS-396-HH	B 16/11/2006

C.1 CHARTRES METROPOLE

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

PLACE DES HALLES
28019 CHARTRES CEDEX

D.1 HEULIEZ BU

D.2 PS09D1

D.2.1

D.3 GX327

E. VJ1PS09D100001406

F.1	19000	F.2	19000	F.3	0		
G	11675	G.1	11600				
J	M3	J.1	TCP	J.2		J.3	BUS
K							
P.1	7790	P.2	180	P.3	GO	P.6	21
Q		S.1	41	S.2	0	U.1	86
U.2	1538	V.7		V.9	0555*0578D		

X.1 VISITE AVANT LE 22/03/2012

Y.1	0	Y.2	0
Y.3	0	Y.4	0
Y.5	0	Y.6	0

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routières

A. Lebrun

Anne LEBRUN

H

I 24/11/2011

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

BS-396-HH 24/11/2011

2011FV28760

VJ1PS09D100001406

HEULIEZ BU

CHARTRES METROPOLE

CRFRABS396HH1VJ1PS09D10000140620611165TCP<<<
BUS<HEULIEZ<BU<<<<GX327<<<<<<<<2011FV2876058

République Française
Ministère de l'Intérieur

Communauté européenne

F

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια Κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis/set; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de immatriculare.

2011FV28760

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE, mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'ecotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à **(Z.4)** Mentions spécifique

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S028Z109 A 01/04/2026 BS-396-HH
S028Z109 S 01/11/2025 BS-396-HH
S028Z053 A 16/03/2025 BS-396-HH
S028Z053 A 19/03/2023 BS-396-HH
S028Z053 A 21/09/2019 BS-396-HH
S028Z109 A 22/09/2021 BS-396-HH
S028Z062 A 24/09/2020 BS-396-HH
S028Z109 A 16/09/2025 BS-396-HH

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Date

Signature

Nom

Domicile

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile)
Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**